AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-3-66 487402

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 66 DE MARS 1966 - INDRE-ET-LOIRE - MAINE-ET-LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES (y compris la région de la Gâtine) P 13

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - Les variétés à débourrement précoce (type Passe-Crassane) traitées conformément à la note du 8 mars sont actuellement en fleurs. Cependant le dernier traitement ayant été effectué aux environs du 12 mars, les fongicides de synthèse utilisés risquent de ne plus avoir une efficacité suffisante à une période où les risques de contamination sont très sérieux, si une période pluvieuse survenait. En conséquence, sur toutes les variétés à débourrement précoce traitées conformément à la note du 8 mars, renouveler la protection dès que possible.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, terminer le traitement conseillé dans la note du 21 mars.

TAVELURE DU POMMIER - Les variétés à débourrement très précoce (type Belle de Boskoop, Borowitsky), traitées conformément à la note du 8 mars voient ce traitement arriver en fin d'efficacité pour les raisons invoquées précédemment. En conséquence, renouveler la protection dès réception de cette note.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, le traitement conseillé dans la note du 8 mars n'a plus une efficacité suffisante. En conséquence, effectuer une nouvelle application sur toutes les variétés cultivées en formes basses, et sur la variété Reinette Clochard en forme haute tige dès réception de cette note.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Sur les variétés sensibles, profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour assurer une protection contre l'Oïdium en ajoutant un produit homologué à la bouillie anti-tavelure.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
- J. DIXMERAS -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
- R. GEOFFRION - J. BOUCHET -

TIRAGE DU 24 MARS 1966 - 3.070 EXEMPLAIRES.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - *Directeur-gérant : L. BOUYX*

17